BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 804

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE

Ventes et cessions

100 810 076 RCS Dunkerque.
SAM2FRE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Nom commercial : LA ROSERAIE.
Administration : Président : TEROL Frédéric Raphaël nom d'usage : TEROL.
Capital : 40000.00 EUR.
Adresse : 52, Rue Voltaire, 59240 Dunkerque.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 40000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Débit de boissons, café, bar, snack, Brasserie, location meublé, hébergement touristique, conciergerie..
Adresse : 52, Rue Voltaire, 59240 Dunkerque.
Précédent propriétaire : 808 844 906 RCS Dunkerque. **ROSERAIE.**
Date de commencement d'activité : 1er février 2026.
Publication légale : TERRES ET TERRITOIRES *du* 6 février 2026.
Oppositions : Au cabinet de Maître DUFOUR Frédéric, 71, rue Adolphe Geeraert 59240 Dunkerque.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 23/01/2026 enregistré au Service de l'Enregistrement de SPFD de Dunkerque le 27/01/2026, Dossier N°2026 000001802. Référence : 5914P04 2026 A 0077. Adresse de l'ancien propriétaire : 52 Rue Voltaire 59240 DUNKERQUE. Adresse du nouveau propriétaire : 52 Rue Voltaire 59240 DUNKERQUE. Vente d'un fonds de commerce de débit de boissons, café, bar, snack, brasserie, location meublé, hébergement touristique, conciergerie connu sous le nom de la Roseraie par la société La Roseraie représentée par la SELARL WRA en la personne de Maître Pierre-François ROUHIER, liquidateur judiciaire dûment habilité au terme du jugement du tribunal de commerce de Dunkerque du 7 octobre 2025; Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..